

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																																												
FINANCES																																																
1	2022-121	Décision modificative : Budget « Locaux nus » Subvention FEDER/Ateliers de La Mine	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autre personnel extérieur</td> <td>6218</td> <td>35 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions de fonction aux ass. & autres personnes de droit privé</td> <td>6574</td> <td>20 081,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Participations - Budg. communautaire & fonds structurels</td> <td></td> <td></td> <td>7477</td> <td>55 081,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX EG AUX - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>55 081,00</td> <td></td> <td>55 081,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Autre personnel extérieur	6218	35 000,00			Subventions de fonction aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	20 081,00			Participations - Budg. communautaire & fonds structurels			7477	55 081,00	TOTAUX EG AUX - FONCTIONNEMENT		55 081,00		55 081,00	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ															
INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES																																													
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																												
Autre personnel extérieur	6218	35 000,00																																														
Subventions de fonction aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	20 081,00																																														
Participations - Budg. communautaire & fonds structurels			7477	55 081,00																																												
TOTAUX EG AUX - FONCTIONNEMENT		55 081,00		55 081,00																																												
2	2022-122	Décision modificative : Budget « Locaux nus » Provision pour créances douteuses	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DE S CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amendes fiscales et pénales</td> <td>6712</td> <td>1 300,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dotat^o aux prov. pour dépréciat^o des actifs circulants</td> <td></td> <td></td> <td>6817</td> <td>1 300,00</td> </tr> <tr> <td>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>1 300,00</td> <td></td> <td>1 300,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Amendes fiscales et pénales	6712	1 300,00			Dotat ^o aux prov. pour dépréciat ^o des actifs circulants			6817	1 300,00	DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 300,00		1 300,00	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																				
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS																																													
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																												
Amendes fiscales et pénales	6712	1 300,00																																														
Dotat ^o aux prov. pour dépréciat ^o des actifs circulants			6817	1 300,00																																												
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 300,00		1 300,00																																												
3	2022-123	Décision modificative : Budget « SPANC » Provision pour créances douteuses	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DE S CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Formation</td> <td>6535</td> <td>500,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dotat^o aux dépréciations des actifs circulants</td> <td></td> <td></td> <td>6817</td> <td>500,00</td> </tr> <tr> <td>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>500,00</td> <td></td> <td>500,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	Formation	6535	500,00			Dotat ^o aux dépréciations des actifs circulants			6817	500,00	DEPENSES - FONCTIONNEMENT		500,00		500,00	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																				
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS																																													
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																												
Formation	6535	500,00																																														
Dotat ^o aux dépréciations des actifs circulants			6817	500,00																																												
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		500,00		500,00																																												
4	2022-124	Décision modificative Budget « Assainissement » Régularisation restes à réaliser 2021	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de valider la décision modificative présentée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULÉS DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DE S CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PG : RE SEAU SEPARATIF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>166 400,00</td> </tr> <tr> <td>Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.</td> <td></td> <td></td> <td>2315</td> <td>102</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>166 400,00</td> <td></td> <td>166 400,00</td> </tr> <tr> <td>PG : CRÉATION-EXTENSION-RE SEAU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.</td> <td>2315</td> <td>105</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>166 400,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEPENSES - INVESTISSEMENT</td> <td></td> <td>166 400,00</td> <td></td> <td>166 400,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	PG : RE SEAU SEPARATIF				166 400,00	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	102			166 400,00		166 400,00	PG : CRÉATION-EXTENSION-RE SEAU					Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	105					166 400,00			DEPENSES - INVESTISSEMENT		166 400,00		166 400,00	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS																																													
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																												
PG : RE SEAU SEPARATIF				166 400,00																																												
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	102																																												
		166 400,00		166 400,00																																												
PG : CRÉATION-EXTENSION-RE SEAU																																																
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	105																																														
		166 400,00																																														
DEPENSES - INVESTISSEMENT		166 400,00		166 400,00																																												

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
GOVERNANCE				
5	2022-125	Délégation au Président d'ester en justice : Élections paritaires	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - AUTORISE le Président à représenter le Conseil communautaire pour tout litige relatif aux élections professionnelles (Comité Social Territorial) du 8 décembre 2022 et à faire appel à un avocat en cas de besoin ; - DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget au règlement des sommes dues au titre des frais d'honoraires et frais d'actes contentieux.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
6	2022-126	Adoption du nouveau règlement d'intervention économique de la CCMCA et le conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre des différents dispositifs d'aides en matière de développement économique ; - ADOPTE le nouveau règlement d'intervention économique ainsi que les critères définis pour l'octroi de ces aides, sous réserve des crédits au budget ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
7	2022-127	Approbation du contrat de développement et de transition 2023-2025 avec la région Nouvelle-Aquitaine	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - APPROUVE le contrat de développement et de transition 2023 - 2025 et ses annexes 1,2 et 3 ; - AUTORISE le Président à signer le contrat ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RESSOURCES HUMAINES				
8	2022-128	Création d'un poste d'adjoint technique 32h30 hebdomadaires	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - CRÉE un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32 h 30 hebdomadaires à compter du 1 ^{er} décembre 2022 ; - CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; - INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2022 ; - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
9	2022-129	Création d'un poste d'adjoint technique 27h30 hebdomadaires	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - CRÉE un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 h 30 hebdomadaires à compter du 1 ^{er} décembre 2022 ; - CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; - INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2022 ; - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
10	2022-130	Création d'un poste d technicien à temps complet	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - CRÉE un poste de technicien à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 6 décembre 2022 ; - CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; - INDIQUE que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2 ^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

			procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ; - INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2022 ; - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.																									
11	2022-131	Création d'un poste d'attaché hors classe à temps complet	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - CRÉE un poste d'attaché hors classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 29 octobre 2022 ; - CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste par voie de mutation ; - INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2022 ; - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ <i>2 abstentions</i>																								
INFORMATIQUE																												
12	2022-132	DSIL 2023 Réorganisation du système informatique de la CCMCA	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - VALIDE le plan de financement présenté ; - AUTORISE le maintien d'un dossier DETR pour l'année 2023 ; - AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2023 ; - PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2023 ; - AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d9e1f2;">DÉPENSES HT</th> <th colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">RECETTES HT</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">Nature</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Type de subv + (taux)</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réorganisation du système informatique</td> <td>105 571.00 €</td> <td>DETR (50 %)</td> <td>52 785.50 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État (30 %) DSIL</td> <td>31 671.50 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement (20 %)</td> <td>21 114.00 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">TOTAL HT</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">105 571.00 €</td> <td style="background-color: #d9ead3;">TOTAL HT</td> <td style="background-color: #d9ead3;">105 571.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES HT		RECETTES HT		Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant	Réorganisation du système informatique	105 571.00 €	DETR (50 %)	52 785.50 €			État (30 %) DSIL	31 671.50 €			Autofinancement (20 %)	21 114.00 €	TOTAL HT	105 571.00 €	TOTAL HT	105 571.00 €	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DÉPENSES HT		RECETTES HT																										
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant																									
Réorganisation du système informatique	105 571.00 €	DETR (50 %)	52 785.50 €																									
		État (30 %) DSIL	31 671.50 €																									
		Autofinancement (20 %)	21 114.00 €																									
TOTAL HT	105 571.00 €	TOTAL HT	105 571.00 €																									
SCOLAIRE																												
13	2022-133	Détermination des modalités de participations octroyées pour certaines dépenses de fonctionnement 2022-2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - ACCORDE une participation par élève et par année scolaire pour les séjours en classes découverte et les sorties pédagogiques dans les conditions exprimées ; - ACCORDE une participation pour l'achat de cadeaux de Noël d'un montant maximal de 11 € par élève et d'accepter les modalités de versement.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																								
14	2022-134	Participation école pour la scolarisation des élèves des communes hors CCMCA	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - MAINTIENT cette « participation école » telle qu'elle est calculée jusqu'à ce jour ; - DEMANDE la participation de 1 026 € par enfant à la commune de La Villetelle pour un total de 9 747 € avec la possibilité pour la commune d'ajouter, ou non, la somme de 109 €, correspondant à la somme versée par la Communauté de communes pour les voyages scolaires ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																								
15	2022-135	Signature d'une convention avec la commune de Dontreix pour la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - AUTORISE le Président à signer une convention avec la commune de Dontreix pour la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux ; - AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																								

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																								
SCOLAIRE																												
16	2022-136	DETR 2023 Travaux dans les écoles du territoire	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le plan de financement présenté en conseil communautaire ; - AUTORISE le Président à déposer un dossier DETR 2023 pour un montant subventionnable de dépenses de 405 239,65 € ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier. <p>(1) Conformément à la délibération n°2019-184</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d9e1f2;">DÉPENSES HT</th> <th colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">RECETTES HT</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">Nature</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Montant</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Type de subv + (taux)</th> <th style="background-color: #d9ead3;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">405 239,65 €</td> <td>DETR (70 %)</td> <td style="text-align: right;">283 667,76 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds de concours des communes (1)</td> <td style="text-align: right;">33 842,69 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement (21,65 %)</td> <td style="text-align: right;">87 729,20 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td style="text-align: right;">405 239,65 €</td> <td>TOTAL HT</td> <td style="text-align: right;">405 239,65 €</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES HT		RECETTES HT		Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant	Travaux	405 239,65 €	DETR (70 %)	283 667,76 €			Fonds de concours des communes (1)	33 842,69 €			Autofinancement (21,65 %)	87 729,20 €	TOTAL HT	405 239,65 €	TOTAL HT	405 239,65 €	<p>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</p> <p>1 abstention</p>
DÉPENSES HT		RECETTES HT																										
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant																									
Travaux	405 239,65 €	DETR (70 %)	283 667,76 €																									
		Fonds de concours des communes (1)	33 842,69 €																									
		Autofinancement (21,65 %)	87 729,20 €																									
TOTAL HT	405 239,65 €	TOTAL HT	405 239,65 €																									
SPAC / SPANC																												
17	2022-137	Validation du rapport 2021 sur la qualité et le service de l'eau	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2021. 	<p>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</p> <p>1 abstention</p>																								
SANTÉ																												
18	2022-138	MSP Lavaveix-les-Mines Demande de dérogation aux tarifs de location	<p>Deux jeunes nouveaux praticiens, sans patientèle, souhaitent intervenir dans la maison de santé de Lavaveix les Mines. Le local « Bureau n°3 » pourrait leur être proposé.</p> <p>Pour favoriser leur installation, la collectivité doit se prononcer pour une dérogation, pour un an et, revoir le montant du loyer et des charges à la baisse pour ce local uniquement, et établir un bail pour chacun d'eux.</p> <p>Le montant proposé pour chaque praticien utilisant ce local serait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40.50 €, part loyer • 84.50 €, part des charges <p>Pour un total de 125 € TTC par mois et par professionnel.</p> <p>Les autres tarifs de location restent inchangés.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE, les montants ci-dessus pour un an ; - AUTORISE le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier. 	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>																								

Décisions du Président

- **09/22-08-02** - Relative à la déclaration sans suite pour motif économique de la consultation pour le marché public de prestations sur les systèmes informatiques comprenant le diagnostic, la mise aux normes et installations diverses ainsi que la maintenance.
- **10/22-08-31** - Relative à la signature de la convention d'occupation à titre précaire avec l'entreprise JBI.
- **11/22-09-12** - Relative à la signature de la convention portant autorisation de travaux et droit de passage avec la société AXIONE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h35.

Fait à Auzances, le 5 octobre 2022

Affiché le 5 octobre 2022